



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le premier octobre à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du 26 septembre deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Mmes Hélène SAISON, Jennifer DELTOMBRE Conseillères Municipales, Michel BRAME, Conseiller Municipal la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Stéphanie DORLENCOURT et MM Sylvain IKET, Willy SCHRAEN, Alain ZEGRE sont absents excusés

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à M. le Maire ;

Mme Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du dix septembre deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du dix septembre deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 10 minutes

Délibération 24 10 37

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL

Monsieur le Maire expose,

Il est proposé de mettre en vente le bâtiment situé rue aux sables dans lequel 3 appartements sont en location.

Pour ce faire, il est nécessaire de décider sur la désaffectation de ce bien afin de le déclasser en bien privé au moment d'une promesse de vente.

Dans un premier temps, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à faire évaluer le prix de ce bâtiment par un professionnel expert en immobilier

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un professionnel expert en immobilier

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le premier octobre deux mille vingt-quatre

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le premier octobre deux mille vingt-quatre

Le Maire,

Jean Michel BOUHIN

